

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2015

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2065)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière, M. Martin-Lalande et M. Moreau

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de limiter autant que possible les rapports remis au Parlement par le gouvernement (qui sont rarement remis dans les temps). Celui-ci n'est pas nécessaire car il ferait doublon avec l'étude nationale en cours et le rapport de l'ANSES, mieux placée en termes d'expertise.